

“ On commence toujours cette opération par dresser des projets et des plans sublimes; lorsque les parts sont faites, chacun garde celle dont il s'est emparé, et les vues politiques s'en vont en fumée. On l'a vu au neuvième siècle, en France; au seizième, dans les pays du Nord et en Angleterre; de nos jours, en Pologne, en Allemagne, et ailleurs.”

Il est donc clair que ces biens ne serviroient pas à la Province; pas plus que l'envahissement des biens Ecclesiastiques n'a servi aux différents états; pas plus que la suppression des Monastères n'a servi à l'Angleterre; pas plus que l'extinction des Jésuites n'a servi au Canada. Encore moins serviroient-ils à la Province, des Biens qui ont une autre destination, par la volonté des donateurs; des Biens appliqués à des œuvres essentielles qu'on ne peut abandonner, et qu'on ne peut conserver s'ils sont employés pour la Province.

LA COURONNE N'A AUCUN DROIT AUX BIENS DU SÉMINAIRE.

Mais quand on voit si peu d'intérêt public, pourquoi répète-t-on sans cesse le droit de la Couronne? Quel est-il donc ce titre tant vanté? Le Gouvernement a-t-il acquis ces biens? C'est au contraire St. Sulpice qui les reçut pour les dettes de la Seigneurie. Le Gouvernement a-t-il défriché ces terres? Pas un seul arpent; c'est encore St. Sulpice qui l'a fait. A-t-il peuplé la colonie? C'est St. Sulpice qui envoya un grand nombre d'habitants sages et industrieux. A-t-il cultivé cette île? C'est St. Sulpice qui a cultivé, fait cultiver, en donnant, encourageant, ménageant les vassaux. Le Gouvernement a-t-il couru des dangers pour établir ce pays? Non; c'est St.